

NUCLÉAIRE

FRANCE

Ségolène Royal fixe à 25 mds€ le coût de Cigéo

Un arrêté publié au *Journal officiel* du dimanche 17 janvier fixe à 25 milliards d'euros le coût du centre de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo). Ce coût est évalué aux conditions économiques du 31 décembre 2011 sur une période de 140 ans à partir de 2016. La ministre de l'Énergie, signataire de cet arrêté, l'a adressé dès vendredi 15 janvier aux exploitants de sites nucléaires et à l'Andra qui a en charge ce projet de stockage géologique. Lundi 11 janvier, le ministère de l'Énergie avait rendu public le dossier d'évaluation de Cigéo réalisé en 2011 par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. Dans une note de synthèse associée à ce vaste dossier, elle avait alors indiqué que, selon les hypothèses retenues, le chiffrage pouvait varier « *entre 20 mds€ et 30 mds€* » (cf. *Enerpresse n°1488*). Ségolène Royal a retenu l'estimation médiane en fixant le coût à 25 mds€. Les exploitants de sites nucléaires, EDF, Areva et le CEA, tablaient, eux, sur un coût (hors risques) de 20 mds€.

Ce coût de 25 mds€ est désormais un objectif à atteindre pour l'Andra. L'agence a déclaré qu'elle s'attachera, en collaboration avec les exploitants d'installations nucléaires, qui sont les financeurs de l'installation, « *à poursuivre sa démarche d'optimisation et de maîtrise des coûts tout en conservant l'exigence de sûreté comme priorité* ». Plusieurs opportunités d'optimisation ont déjà été identifiées : allongement des alvéoles destinées à stocker les déchets de haute activité au-delà de 100 mètres ; progrès dans les techniques de creusement et de soutènement ; création d'alvéoles de plus grand diamètre pour les déchets de moyenne activité à vie longue. « *Toutes ces optimisations seront identifiées dans le dossier de demande d'autorisation de création* », a indiqué l'Andra. Cette demande est prévue « *à l'horizon 2018* » ; elle sera instruite pendant plusieurs années avant le démarrage de l'installation par une phase industrielle pilote.

Dans la foulée de cet arrêté, EDF a indiqué que ce nouveau coût du projet Cigéo se substitue à l'estimation de coût de référence de 20,8 mds€ sur lequel s'est appuyé le groupe dans ses comptes consolidés à fin décembre 2014 et à fin juin 2015. En conséquence, la prise en compte du nouveau coût va entraîner, dans les comptes consolidés d'EDF au 31 décembre 2015, « *une augmentation de l'ordre de 800 millions d'euros* » des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs au titre des dépenses futures relatives au projet de stockage profond Cigéo. « *Cette augmentation des provisions aura un impact négatif sur le résultat net part du groupe 2015 de l'ordre de 500 M€ net d'impôts* », a précisé l'énergéticien. De son côté, Areva a indiqué que le nouveau devis de Cigéo se traduira dans ses comptes 2015 par « *un complément de provision de l'ordre de 250 M€* ». Le groupe a ajouté qu'il mettra à jour l'évaluation de son besoin de financement lors de la publication de ses résultats annuels, le 25 février.

SUISSE

Fonctionnement sûr des installations nucléaires en 2015

Les installations nucléaires suisses ont été exploitées de manière sûre en 2015, a indiqué l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) dans sa rétrospective 2015 publiée le 14 janvier. En effet, le nombre d'événements soumis au devoir de notification (37) se situe dans la moyenne des années précédentes. Au total, 34 événements ont été classés au niveau 0 de l'échelle Ines, deux au niveau 1 et un événement, les indications dans la cuve du réacteur de Beznau 1, ne peut pas encore être classé. Quatre arrêts automatiques de réacteurs ont été constatés en 2015 : 2 dans la centrale de Mühleberg, un à la centrale de Leibstadt et un à celle de Gösgen. « *L'IFSN informera de manière détaillée à la mi-2016 dans son rapport annuel de surveillance sur les événements soumis à notification et les constats dans les installations nucléaires* », précise le communiqué.